

DEPARTEMENT DES LANDES  
**COMMUNE DE TARTAS**  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 19  
Date de convocation : 26/05/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 1<sup>er</sup> juin 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. DUBOS, BATS, Mme LEGLISE, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, M. LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY, Melle ULMANN, Mme DEHEZ-BATISTA.

**Était excusé :** M. DUCASSE, Mme ROLLIN, M. MARSAN (a donné procuration à M. DEHEZ), Mme LEFORT.

**Étaient absents :** M. LAMOTHE.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

--- o0o ---

**Budget annexe « Régie Fêtes et Animations »  
Subvention à l'association « CREO QUE SI »  
pour l'organisation d'un spectacle TAURIN lors des fêtes du 9 au 12 juillet 2010**

--- o0o ---

**Rapporteur : Dominique DEGOS**

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention de 5 000 €, à l'association « CREO QUE SI » de TARTAS, pour l'organisation de la NOVILLADA du 11 juillet 2010, à l'occasion des fêtes locales.

Il est précisé que le Conseil d'Exploitation a donné un avis favorable, les crédits étant prévus à l'article 6574 du budget annexe Régie Municipale Fêtes et Animations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oui l'exposé du rapporteur

**AUTORISE** le versement à l'association « CREO QUE SI » d'une subvention de 5 000 € pour l'organisation de la NOVILLADA du 11 juillet 2010.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

**J-F. BROQUÈRES**